



PC.DEL/1021/05
13 October 2005

FRENCH only



**United Kingdom
Delegation**

To the Organisation for Security and
Cooperation in Europe (OSCE)
Vienna

Jaurèsgasse 12
1030 Vienna

Telephone: 71613-3304
Facsimile: 71613-3900

United Kingdom Presidency of the Council of the European Union

**Permanent Council No. 572
13 October 2005**

Projet de déclaration de l'Union européenne sur la Moldavie

Lors du Conseil Permanent du 6 octobre 2005, l'Union européenne a rappelé à ses partenaires de l'OSCE sa décision de répondre favorablement à la demande d'assistance au contrôle de la frontière entre l'Ukraine et la République de Moldavie qui lui avait été présentée par les Présidents Iouchtchenko et Voronine dans leur lettre conjointe du 2 juin 2005.

Une étape importante vient d'être franchie dans l'application cette décision avec la signature, le 7 octobre, du Memorandum d'entente avec la République de Moldavie et l'Ukraine sur l'établissement d'une Mission européenne d'assistance au contrôle frontalier.

S'inscrivant dans le cadre des Plans d'action conclus avec l'Ukraine et la République de Moldavie au titre de la Politique de voisinage de l'Union européenne, et contribuant à la mise en œuvre des conclusions du Conseil de l'Union européenne de juin 2004 sur la République de Moldavie, et de février 2005 sur l'Ukraine, le Memorandum d'entente prévoit le déploiement, pour le 1^{er} décembre 2005, d'une Mission composée d'une cinquantaine d'experts européens, policiers et douaniers, selon les modalités suivantes :

- déploiement le long de la frontière moldavo-ukrainienne, y compris son segment transnistrien, pour une durée initiale de 6 mois suivie d'une deuxième phase de 12 à 18 mois. La Mission sera également présente dans plusieurs ports de la région, y compris celui d'Odessa où elle aura une base logistique.
- conseil et formation, sur le terrain, des gardes-frontières et personnels des douanes ukrainiens et moldaves en vue de renforcer leurs capacités à assurer des contrôles et une surveillance efficaces, en particulier pour lutter contre les trafics illégaux d'êtres humains, d'armes et de marchandises ;
- fourniture d'équipements ;
- formulation de recommandations sur l'amélioration de l'administration des douanes et des gardes-frontières, ainsi que sur le renforcement de la

coopération et des échanges d'informations entre les services moldaves et ukrainiens ;

- bien que de nature non-exécutive, le mandat de la Mission prévoit la possibilité d'effectuer des inspections inopinées et des réinspections, en présence des personnels ukrainiens et moldaves.
- le financement de la Mission sera couvert par un budget de la Commission européenne de 3 millions d'euros pour la première phase, et de 4 millions d'euros pour la deuxième.

Par cette Mission d'assistance frontalière, l'Union européenne entend renforcer sa contribution à la recherche d'une solution viable et durable à la question de la Transnistrie et réaffirmer dans la pratique sa volonté de réduire les menaces pour la sécurité émanant de cette région.

L'Union européenne est reconnaissante à l'Ukraine et la République de Moldavie pour leur coopération dans la préparation de la Mission.

La Bulgarie et la Roumanie, pays adhérents, la Turquie et la Croatie¹, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, se rallient à cette déclaration.

¹La Croatie continue à participer au processus de stabilisation et d'association